

SCCUQ @

Octobre 2009 - numéro 61

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

MOT DU PRÉSIDENT

LE BRICOLAGE GOUVERNEMENTAL ET LA GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Quoi de mieux que d'avoir les deux mains sur la direction du gouvernement quand on souhaite prendre le virage du bricolage des institutions d'enseignement supérieur? Mon Dieu, quel bonheur d'avoir des ministres bricoleurs pour mener des projets qui seront, à coup sûr, « nouveaux », « améliorés » et bien évidemment « vendeurs ». Pourtant, un doute persiste, comme si le bricolage venait gommer l'intérêt collectif.

DANS CE NUMÉRO

■ MOT DU PRÉSIDENT	
Le bricolage gouvernemental	Page 1
■ ÉDITORIAL	
Bref retour sur l'anglais à l'UQAM	Page 2
■ Réactions à l'article de Gaétan Breton	Page 3
■ Nouvelles de l'AG du 16 octobre	Page 4
■ Compte d'épargne libre d'impôt	Page 5
■ Participation au RRCCUQ	Page 6
■ En Bref...	Page 7
■ Pour nous joindre	Page 8

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

Au moment où le gouvernement du Québec est sur le point de faire adopter, par le Parlement, ses projets de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités, il est important de rappeler l'enjeu qui est au cœur des visées gouvernementales. Ainsi, la perspective ministérielle sur la gouvernance manifeste l'abandon de la distinction entre sphère publique et sphère privée, comme marqueur fondamental des services publics. La « nouvelle » gouvernance proposée conduit à l'abandon de la notion de service public par la réallocation des ressources et des pouvoirs vers le privé, notamment en matière de prise de décision et d'allocation des ressources. Ainsi, les projets de loi viennent-ils masquer les caractéristiques propres aux institutions collectives de l'enseignement supérieur, au détriment de l'intérêt public. Cette fragmentation des pouvoirs collectifs, souhaitée par le gouvernement, conduit à nier la distinction public/privé et à morceler les problèmes et les enjeux des universités et des cégeps.

Les difficultés et les défis des institutions d'enseignement supérieur ne peuvent être correctement posés qu'avec la prise en compte des intérêts de celles et de ceux qui composent et qui contribuent à la réalité de ces institutions. L'enseignement supérieur ne saurait être réduit à des combinaisons partielles de gains et de pertes déterminées par des acteurs en rupture de missions publiques des universités et des cégeps. De plus, l'essentielle référence démocratique, dont est porteuse la gouvernance collégiale, rappelle que la manifestation d'une réelle collégialité au cœur des pratiques organisationnelles rend possible une véritable cohésion dans la poursuite des missions institutionnelles. La gouvernance collégiale demeure seule garante de la survie et du développement des universités et cégeps comme services publics.

☛ Dans cette perspective de l'université comme service public, nous sommes partie prenante par la diversité de nos contributions qui dépasse largement la stricte prestation de cours. L'engagement du SCCUQ, par ses actions de tête et de cœur, s'incarne dans nos rencontres avec la direction, les autres syndicats et les associations étudiantes de l'UQAM. Par ailleurs, cet engagement ne se limite pas à l'UQAM. Ainsi, par notre participation aux différentes instances de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le SCCUQ porte, avec d'autres, cette idée que les institutions d'enseignement supérieur sont des services publics qui nous appartiennent collectivement.

Le travail universitaire n'est pas réductible à un rapport marchand où les étudiantes et les étu-

diants ne seraient que des clients et nous des fournisseurs. À l'évidence, c'est collectivement que nous travaillons au sein d'une communauté universitaire et que nous contribuons au bien commun. Les notions de progrès, de développement et de changement, utilisées abondamment dans les discours gouvernementaux, viennent souligner l'accélération et l'ampleur des transformations qui nous concernent collectivement. C'est pourquoi, sans doute plus que jamais, il nous faut souligner que l'université est un service public dans une société où les questions de formation sont des enjeux fondamentaux pour l'avenir.

GUY DUFRESNE
Président

ÉDITORIAL

BREF RETOUR SUR L'ANGLAIS À L'UQAM

Dans le journal L'UQAM (vol 35, no 2, 21 septembre 2009) Angèle Dufresne s'interroge si la question des six cours dispensés en anglais ne serait qu'une tempête dans un verre d'eau. Façon de détourner le débat de fond.

Les responsables de l'ESG, la doyenne, Ginette Legault et le vice-doyen aux études, Benoit Bazoge, cherchent, dans un premier temps, à noyer le poisson en précisant que cela ne concerne que six cours sur 883 groupes-cours au niveau du baccalauréat. Ils insistent ensuite sur l'obligation qu'aurait l'UQAM à offrir de tels cours pour répondre aux exigences des universités partenaires ailleurs dans le monde. Finalement, ils invoquent la nécessité de répondre à certains critères pour obtenir l'accréditation d'EQUIS.

On peut aussi lire dans l'article de madame Dufresne qu'une consultation aura lieu auprès des instances de l'UQAM, dont le Comité consultatif permanent de la Politique linguistique (politique no 40). Or j'ai personnellement siégé à ce Comité, notamment lors de la rédaction de la politique no 40. Le contenu de la nouvelle politique avait fait l'objet d'un large consensus au sein du Comité. Il était clair pour toutes et tous que les cours offerts à l'UQAM devaient l'être en français.

Le secrétaire général de l'UQAM, Pierre Parent, siégeait alors sur ce Comité. Monsieur Parent avait donné l'assurance que la langue d'enseignement était protégée et que tous les cours qui seraient donnés en langue anglaise devaient au

préalable obtenir l'approbation de la Commission des études. C'était le seul chien de garde.

Le rapport fut présenté au Conseil d'administration au moment où madame Legault était vice-rectrice. Elle a donc pu prendre connaissance du contenu de la politique linguistique dont l'UQAM venait de se doter et qu'elle avait entériné. Il ne semble pas que les éléments qui justifient aujourd'hui l'introduction de six cours en langue anglaise dans le corpus de l'ESG aient été sérieusement invoqués au Conseil d'administration de l'UQAM.

Et que dire de la ministre Courchesne qui s'est empressée d'applaudir la décision de l'ESG. Il est vrai qu'elle avait déjà autorisé l'Université Laval à enseigner en anglais. Ce gouvernement ne fait pas du français une valeur fondamentale, malgré ce qu'en dit le premier ministre.

Une tempête dans un verre d'eau alors? Je crois que non. Et ce n'est pas parce que les autres universités francophones (Université Laval et Université de Montréal) offrent des cours en anglais que l'UQAM doit suivre le pas. Est-ce qu'une poignée d'étudiantes et d'étudiants ou une quelconque certification doivent faire dévier l'UQAM de sa mission première, qui est d'être une université francophone au service de la population francophone?

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

RÉACTIONS À L'ARTICLE DE GAÉTAN BRETON « UQAM. LA GRÈVE EST FINIE »

Dans le numéro 30 (été 2009) de la revue À bâbord!, Gaétan Breton livre une analyse de la récente grève du SPUQ et du règlement qui suivit. Il se permet d'admonester les chargées et chargés de cours. Nous avons jugé nécessaire d'intervenir publiquement.

La rédaction de la revue tient à préciser que l'opinion de monsieur Breton n'engage que son auteur et que celui-ci ne fait plus partie de l'équipe de direction de la revue. Le texte qui suit devrait être publié dans un prochain numéro.

Dans sa livraison estivale, la revue *À bâbord!*, nous offre une analyse de la dernière grève des professeures et professeurs de l'UQAM, sous la plume de Gaétan Breton, membre du collectif de rédaction de la revue et ancien président du SPUQ.

Le ton du texte est rempli d'amertume envers le règlement, mais c'est l'opinion de M. Breton et nous la respectons. Là où le bât blesse, c'est lorsque nous lisons, au début de son analyse, une mention au sujet des chargées et chargés de cours :

« Tout au long du processus, les professeurs ont fait preuve de compréhension et de mesure dans les gestes posés, ils n'ont rencontré que la violence des chargés de cours et le mépris le plus total de ceux qui nous dirigent et de ceux qui nous informent (sic) »

Pour ce qui concerne les dirigeants de l'Université, laissons-lui le plaisir de les pourfendre. Mais le regard qu'il porte sur le comportement des chargées et chargés de cours oblige à remettre en question son point de vue.

Il convient peut-être de rappeler quelques faits. Durant tout le conflit, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) a appuyé les professeures et professeurs dans leur conflit. Le SCCUQ a participé à toutes les activités d'appui, dénoncé les injonctions et fait partie de l'intersyndicale avec les autres syndicats de l'UQAM.

Au moment de la grève du SPUQ, le SCCUQ était le seul syndicat de l'UQAM qui avait une convention collective de travail signée, laquelle se termine en décembre 2011. Les chargées et chargés de cours devaient respecter leur contrat de travail. C'est une position explicite dans le cadre des relations de travail qui existent actuellement au Québec. Cela, l'ancien président du SPUQ aurait dû s'en souvenir.

Quelle fut donc la position du SCCUQ face aux cours données par les chargées et chargés de cours durant la grève? Nous avons toujours réaffirmé dans nos courriels à nos membres :

« Pour les personnes chargées de cours, vous devez donner vos cours comme prévu à l'horaire de votre contrat pour autant que les conditions normales de travail existent. Le SCCUQ tient néanmoins à signifier l'existence d'une tradition syndicale lors de conflits de travail d'un autre syndicat à l'UQAM, soit le respect du piquetage. »

Pourquoi M. Breton parle-t-il de violence? À quoi fait-il référence? Il n'en dit rien. Il affirme que les chargées et chargés de cours ont été violents? Qu'en fut-il, y eut-il des manifestations violentes à l'UQAM durant cette période?

Durant les sept semaines de grève, il y eut bien sûr des altercations verbales entre certains membres de la communauté entre étudiantes et étudiants avec des professeures et des professeurs, entre étudiants entre eux, entre étudiants avec des chargés de cours. Il n'y a pas lieu de monter aux barricades. C'est le lot de tout conflit de travail.

Il y eut aussi des interventions de professeures et de professeurs dans des salles de cours, alors que les chargées et chargés de cours enseignaient. Ce qui est tout à fait inacceptable dans l'Université. Le SCCUQ a dû intervenir auprès du SPUQ pour que cesse ce type d'activités. Le SPUQ l'a compris, tout comme il a saisi l'importance de ne pas associer qualité de l'enseignement et statut d'enseignant, position malheureusement défendue par quelques professeures et professeurs. Si la direction du SPUQ a bien compris la situation et rectifié le tir, il n'en fut pas de même pour tous les professeurs.

Monsieur Breton peut bien affirmer que « les professeurs ont fait preuve de compréhension et de mesure dans les gestes posés », il n'en reste pas moins que la réalité fut différente. C'est triste. Pourquoi ne pas citer ici Pierre Bourgeault qui affirmait que bien que nous devons la défendre, la liberté d'opinion n'est pas garante de la qualité de l'information. Nous en avons ici un bon exemple.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 OCTOBRE

Voici un résumé des principales décisions prises lors de la dernière assemblée générale.

AUTONOMIE DE L'UQAM ET NOUVELLE STRUCTURE DE L'UQ

Le vice-président aux affaires universitaires fait un exposé du projet de modification de la structure du réseau de l'UQ. Les membres adoptent une proposition sur cette question (voir encadré).

CONVENTION COLLECTIVE

Le vice-président à la convention collective fait le point sur la position de l'UQAM sur la question de la grippe A (H1N1) et invite tous les membres à visiter régulièrement la « foire aux questions » à l'adresse suivante : www.prevention-pandemie.uqam.ca/Pandemie/FAQ.htm

Il fait ensuite rapport sur les dispositions de la convention collective et les discussions avec l'université sur la problématique des impacts de la grippe A (H1N1).

Il aborde les discussions autour de la lettre d'entente 401 sur l'équité intergroupe. L'Université devrait procéder à une étude comparative sur la rémunération des chargées et chargés de cours de l'UQAM.

Le processus de consultation autour de la problématique des stages se poursuit et l'offre de cours pour le trimestre d'hiver 2010 débute le 24 octobre pour tous les cours.

ÉLECTIONS

Voici les résultats des élections :

- **Richard Labonté** à la présidence d'élections
- **Thérèse Lafrance** au secrétariat d'élections
- **Lise Nantel** au Comité de perfectionnement et de mises à jour des connaissances
- **Thérèse Lafrance** au Comité de vérification du double emploi
- **Philippe Chapuis** au Comité-conseil pour le développement international
- **Denis Longtin** au Comité des programmes de formation à l'enseignement (CPFE)

SOLIDARITÉ

Les membres du SCCUQ ont accordé les dons suivants :

- 2 500 \$ pour la bourse Laurie-Girouard. La bourse est gérée par la Fondation UQAM et vise à soutenir les étudiantes et étudiants durant leurs études.

- 1 500 \$ à la mémoire de Sylvie Samson. Ce don contre la violence faite aux femmes s'ajoute à ceux du SPUQ, du SEUQAM et du SÉtuE. Cette année le don ira à l'Auberge Madeleine, maison pour femmes victimes de violence.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

RÉSOLUTION

(adoptée à l'assemblée générale du 16 octobre 2009)

ATTENDU le projet de modification du réseau UQ en discussion;

ATTENDU que les chefs d'établissements du réseau UQ ont déjà présenté leur position à la ministre Courchesne;

ATTENDU la position adoptée par le SCCUQ en faveur de l'autonomie de l'UQAM lors de l'assemblée générale du 10 octobre 2008;

ATTENDU que les autres composantes du réseau UQ se sont considérablement développées depuis la création du réseau en 1968;

ATTENDU que l'enjeu actuel de notre préoccupation concerne le rôle que va jouer le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le processus de décision des universités;

ATTENDU que la ministre s'est déjà prononcée en faveur d'un contrôle plus grand de la part du gouvernement au point de vue financier et immobilier;

ATTENDU qu'une nouvelle structure du réseau UQ ne changera rien aux volontés politiques du gouvernement;

ATTENDU que le SCCUQ s'attend à ce que l'ensemble du réseau universitaire réaffirme certaines valeurs fondamentales, comme la démocratisation et l'accessibilité à l'éducation supérieure, ainsi qu'une emphase mise sur le développement d'un réseau universitaire québécois favorisant le développement des étudiantes et des étudiants francophones dans le contexte canadien et nord-américain;

IL EST PROPOSÉ que le SCCUQ, face au projet de modification du réseau UQ :

Déplore le geste posé par les chefs d'établissements de déposer leur position avant toute consultation;

Propose que les acteurs universitaires créent un lieu de débat public qui verrait à faciliter la coordination entre les différentes institutions universitaires et les ministères, afin de constituer un véritable réseau des universités québécoises.

Rappel des caractéristiques

- Compte réservé au particulier résident canadien âgé de 18 ans et plus
- Avantages
 - Revenu de placement (intérêt, dividende, gain en capital) totalement à l'abri de l'impôt
 - Réduction de la facture fiscale personnelle et familiale
 - Règles d'attribution du revenu non applicables au conjoint
- Cotisation annuelle maximale de 5 000 \$, à compter de janvier 2009
- Possibilité de reporter les droits de cotisations inutilisés

Acheter une maison

- Cotiser chaque année à votre Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour accumuler 25 000 \$
- Retirer ensuite cette somme pour la déposer dans votre REER (en respectant les limites permises)
- Retirer la somme en franchise d'impôt, conformément aux règles du Régime d'accession à la propriété (RAP)
- L'économie d'impôt découlant de votre cotisation au REER (elle peut atteindre 9 500 \$ si votre taux d'imposition est de 38 %) viendra accroître votre mise de fonds à l'achat de votre maison ou favoriser la réalisation de tout autre projet
- L'année suivant le retrait de votre CELI, investir de nouveau les 25 000 \$, les droits de cotisation de cette somme redevenant disponibles
- Le revenu de placement facilitera le remboursement progressif du REER (1 666 \$ par an pendant 15 ans) : par exemple, un rendement de 6,5 % vous procurera 1 625 \$ par an

Étudier

Appliquer la stratégie décrite ci-dessus, en tenant compte des particularités du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

Donner ou prêter de l'argent à vos proches

Comme le revenu du CELI n'est pas imposable, les règles d'attribution du revenu ne s'appliquent pas

- En profiter pour faire un don ou un prêt sans intérêt à votre conjoint, à l'un de vos parents ou à un enfant majeur, pour qu'ils cotisent au CELI
- Ni vous ni le bénéficiaire n'aurez à payer de l'impôt sur le revenu de placement

Emprunter pour cotiser

Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire d'un immeuble locatif, emprunter pour cotiser au CELI

- Recourir ensuite à la technique de mise à part de l'argent pour rendre déductibles d'impôt les intérêts de votre prêt

Léguer votre CELI

Cotiser au maximum au CELI : celui-ci est transférable au conjoint, mais pas les droits de cotisation inutilisés

Maximiser un héritage

- Si vous héritez du CELI de votre conjoint, transférer les sommes dans votre propre CELI, même si vous en avez un besoin immédiat : tout retrait que vous effectuerez aura pour effet de générer de nouveaux droits de cotisation valables dès l'année suivante
- Si vous recevez une somme en héritage, investir au maximum dans votre CELI, en tenant compte de vos droits de cotisations inutilisés

Protéger vos prestations fédérales

Grâce au CELI, optimiser vos revenus sans compromettre votre droit au supplément de revenu garanti (SRG) ni vous exposer à un remboursement trop important de votre pension de sécurité de la vieillesse (PSV)

Mettre votre CELI en garantie

Au lieu de retirer des sommes de votre CELI, l'offrir en garantie, surtout si vous avez la possibilité de rendre les intérêts déductibles (voir Emprunter pour cotiser)

Partager vos biens avec votre ex-conjoint

Au lendemain d'une séparation ou d'un divorce, demander conseil à votre planificateur financier, pour évaluer avec lui s'il est préférable de retirer les sommes de votre CELI ou de profiter du transfert admissible entre conjoints

Pour toute information, n'hésitez pas et appelez-nous!

Caisse de la Culture

465, rue McGill
Bureau 200
Montréal, Québec H2Y 2H1

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.

www.caisseidelaculture.com



514-CULTURE
514 – 285 – 8873

Ce communiqué a été préparé gracieusement par la Caisse de la Culture. Rappelons que le SCCUQ a été un des membres fondateurs de la Caisse de la Culture à l'UQAM et partage ses valeurs démocratiques et coopératives.

Le contenu de cet article est de l'entière responsabilité de la Caisse de la Culture.

PARTICIPATION AU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (RRCCUQ)

Qui pourrait se vanter de refuser une augmentation salariale de 9 %? Personne, me direz-vous! Pourtant, c'est bien ce qui se produit lorsque vous devenez admissible et que vous ne complétez pas votre adhésion au RRCCUQ.

À la mi ou fin novembre, si vous n'êtes pas déjà un cotisant au régime et si au cours de l'année 2009 vous vous êtes qualifié comme admissible, vous recevrez une lettre de l'employeur pour vous inviter adhérez au RRCCUQ.

Cette offre profite à tous, peu importe l'âge. Les plus jeunes s'assurent d'une retraite plus confortable en commençant tôt et les plus âgés y trouvent aussi leur compte, car il n'est jamais trop tard! Notre régime de retraite est un régime à cotisations déterminées ce qui signifie que notre retraite dépendra des sommes accumulées dans le fonds. Plus tôt on adhère, plus intéressantes seront les sommes accumulées.

LES AVANTAGES DE COTISER AU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS

L'intérêt immédiat de participer au RRCCUQ réside dans la contribution de l'employeur. En effet, l'employeur verse le même montant que vous. Votre mise de fonds est donc doublée dès le départ. Ainsi si vous choisissez de cotiser au taux de 9 % de votre salaire brut (d'autres taux sont aussi disponibles), l'employeur cotisera au même taux. Ceci équivaut à une augmentation salariale de 9 % ou à un rendement sur placement de 100 %! De plus, votre cotisation au régime vous donne droit à une déduction d'impôt.

Le participant bénéficie aussi de l'expertise de plusieurs personnes qui suivent les marchés financiers, ont les connaissances requises en finance et s'occupent de ces questions pour lui.

QUI SONT LES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS QUI PEUVENT BÉNÉFICIER DE TELS AVANTAGES?

Vous devez d'abord être admissible. À toutes fins utiles, pour ce faire, vos revenus doivent atteindre, pour une année civile, 35 % du maximum des gains admissibles (MGA) : montant maximum cotisable au RRQ. Ce montant augmente chaque année. En 2009, il est de 46 300 \$, donc vous devez atteindre un revenu brut de 16 205 \$.

Toute personne chargée de cours qui est devenue admissible au cours de l'année 2009 recevra de l'UQAM, vers la mi-novembre, de la documentation lui indiquant son admissibilité au

RRCCUQ. Il doit alors remplir et faire parvenir à l'UQAM le formulaire d'adhésion. Sa demande doit parvenir à l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

Une fois qu'il a adhéré au Régime, il demeure participant, peu importe les revenus gagnés par la suite. Il est donc important d'adhérer dès que vous devenez admissible.

Une statistique inquiétante : au cours de l'année 2008, 328 chargées et chargés de cours à l'UQAM sont devenus admissibles et de ce nombre seulement 62 ont adhéré au Régime, ce qui représente un taux de réponse de 18,9 % pour 2008 (comparativement à 13,8 % pour 2007). Une amélioration certes, mais il reste encore du chemin à parcourir afin d'augmenter le taux de participation!

La valeur de la contribution employeur acquise au participant est à elle seule une raison suffisante pour adhérer à votre régime de retraite dès que vous devenez admissible!

Au 31 décembre 2008, le rendement moyen de notre Régime depuis son existence atteignait 9 % par rapport à une performance moyenne du marché de 6,8 %. Voilà donc une deuxième raison pour motiver votre adhésion.

L'idéal est d'investir le plus tôt possible, le temps est votre meilleur allié (en matière de retraite du moins...!)

Une série de communiqués vous fera mieux connaître votre régime. Vous pouvez les consulter sur le site Web du Régime sous la rubrique « Communiqués » à l'adresse suivante : <http://www.uqbec.ca/rrcc/information/communiqués.html>.

MARIE BOUVIER
Trésorière
Représentante des chargées et chargés de cours
de l'UQAM au RRCCUQ

EN BREF...

NOMINATION DE STÉPHANE GIRALDEAU

Celui qui fut président du SCCUQ a été nommé par le gouvernement du Québec comme conciliateur dans les négociations entre la Ville de Montréal et le syndicat des cols bleus (section local 301 du SCFP). Il va tenter de rapprocher les deux parties. Bonne chance Stéphane.



30^e ANNIVERSAIRE DU SCCCUM

Le SCCCUM a vu le jour après une saga judiciaire qui a duré près de 10 ans alors que l'Université de Montréal tentait par tous les moyens d'empêcher ses chargées et chargés de cours de se syndiquer. C'était sans compter sur la détermination et la volonté de changement qui animaient les chargés de cours.

Le SCCCUM célèbre cette année trente ans d'existence, de travail inlassable pour l'amélioration des conditions de travail et de représentation des chargées et chargés de cours, qui incluent les superviseurs de stages, les chargés de cliniques et autres groupes de précaires.

Bon anniversaire aux membres et à la direction du SCCCUM!



EXPOSITION AU LIEU SOCIAL

Surveillez vos courriels! Au cours du mois de novembre, le SCCUQ organisera un événement autour de certaines œuvres de notre collègue chargée de cours, Anne Thibault, dans le lieu social du syndicat. Ce sera un moment à ne pas manquer.

LA NAISSANCE DE L'UQAM. TÉMOIGNAGES, ACTEURS ET CONTEXTES.

En 1979, les portes de l'UQAM s'ouvraient. Quarante ans plus tard, il peut sembler important de revenir sur cette naissance. C'est cette volonté de mémoire que Denis Bertrand, Robert Comeau et Pierre-Yves Paradis ont réalisée par la publication d'un ouvrage synthèse. Sa lecture nous permet de constater l'apport des très nombreux acteurs au développement rapide de l'UQAM ainsi que de tout le réseau UQ.

Les auteurs ont recueilli les témoignages des principaux acteurs de l'UQAM, qu'ils soient fonctionnaires au ministère de l'Éducation, recteur, vice-recteur, secrétaire général ou représentantes, représentants des syndicats de professeurs ou d'employés de soutien. Le livre reproduit aussi des documents et présente des repères chronologiques.

De lecture facile, *La naissance de l'UQAM. Témoignages, acteurs et contextes* nous plonge dans un passé pas si lointain, mais qui a façonné notre Université.



NOUVEAU SITE POUR LE SCCUQ

Le mois de novembre sera aussi le temps où le site du SCCUQ fera peau neuve. Nous soulignerons cet événement par un 5 à 7 spécial.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

5 à 7 syndical

**Vous êtes chaleureusement invitées,
invités aux 5 à 7 du SCCUQ**

**Musique, croustilles, bière, fromage,
vin et jus vous y attendent**

**Soyez au rendez-vous tous
les mardis au A-R542**

Venez en grand nombre!

Comité mobilisation-intégration



POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 3P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514 987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514 987-8475

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LES HEURES DE BUREAU DU SECRÉTARIAT
DU SCCUQ SONT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H ET DE 13 H À 17 H.
TOUTEFOIS, LE VENDREDI IL VOUS SERA POSSIBLE DE JOINDRE DIRECTEMENT
LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE SYNDICALE À LEUR POSTE TÉLÉPHONIQUE RESPECTIF.

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 514 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

Comité exécutif Guy Dufresne, président Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales Bernard Dansereau, vice-président à l'information Hélène Belley, secrétaire générale Marie Bouvier, trésorière	6644# 2794# 6741# 3180# 2793# 6876# 3050#
Comité des agentes et agents de relations de travail Marie-Claude Audet Yvette Podkhlebnik Jean-François Tremblay	2789# 4886# 3536#
Comité mobilisation-intégration Zakaria EL-Mrabet Christiane Malet Louise Samson	5609# 8272# 2791#
Secrétariat Violaine Gasse	3495#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :

